ANNEXE 17

|  |  |
| --- | --- |
|   | Description de fonction |
| **Secouriste - ambulancier****(cadre opérationnel)** |
|  | Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n’ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014) |
| **Description**  | Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale. A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant. Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu’il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.Le secouriste-ambulancier s’informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.  |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique. |
|  | La description de fonction pour les parties :* Place dans l'organisation
* Eléments de réseau
* Autonomie
* Situations et conditions de travail

est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l’arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompiers (AR 23/08/2014) |
| **Situations et conditions de travail** | Diplôme, brevet, certificat, … | Obtention et maintien du brevet d’ambulancier (AR 13/02/1998)Conditions AR 23/08/2014 |
| Caractéristiques spécifiques | * Prestations de temps de travail irréguliers
* Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit
* Les rappels sont possibles
* Charges physiques et lourdes possibles
* Charge psychologique possible
 |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON